



Radio CGT



Region Nouvelle-Aquitaine

ANNEE 2021

SEMAINE DU 8 NOVEMBRE

EDITO

Néo terra en vrai ou en toc? Cantine privée ou publique ?

Nous ne comprenons pas que la Région s'en-tête à ne pas vouloir faire de la cantine de l'hôtel de région de Bordeaux le laboratoire expérimental de sa politique de « manger sain, manger bio, manger néo-aquitain ». En revanche, nous avons bien compris que les personnels travaillant dans cette cantine eux et elles n'ont pas le droit de gagner dignement leur vie. Oui la cantine de la région est la seule privée alors que la région en a près de 300 publiques dans les lycées. Alors on nous parlera contrat déjà établi...que nenni, cela peut se stopper un candidat. Et puisque qu'on nous a posé la question « qu'est ce que cela changerait? » 300€ nets par mois pour les agents à peine au smic ou même pas. En somme, la revendication qui est la nôtre est simple: Néo-terra en vrai ou néo-terra en toc! Maintenant à vous de jouer !

JE PRENDS LE POINT..NOUS ON LES COMPTE !!

Petit topo de notre rencontre avec le Président .

Pour ce qui nous concerne, nous avons 2 questions :

La 1ère: Etes vous Mr le Président dans le Dogme anti fonctionnaire ?

Réponse: Je ne comprends votre question ?

Acte 1: Nous donnons des exemples d'externalisation ...

Réponse : il n'en n'a jamais été question et nous ne souhaitons pas d'externalisation en plus, je prends le point Mme Derville vous reviendrez vers eux

Acte 2: nous expliquons qu'il y a un problème dans la gestion des heures sup dans les sièges qui génère lassitude, abandon et finit par de l'externalisation.

Réponse je prends le point, Mme Hardouin vous reviendrez vers eux

Acte 3: Il y a un problème de non respect des consignes région dans les lycées notamment du à la double autorité

Réponse: je prends le point , Mr Cheret vous reviendrez vers eux

En somme, nous constatons et dénonçons un dysfonctionnement systémique qui enkyste le fonctionnement quotidien des agents, qui fait perdre tout sens et ne regarde même plus le service rendu.

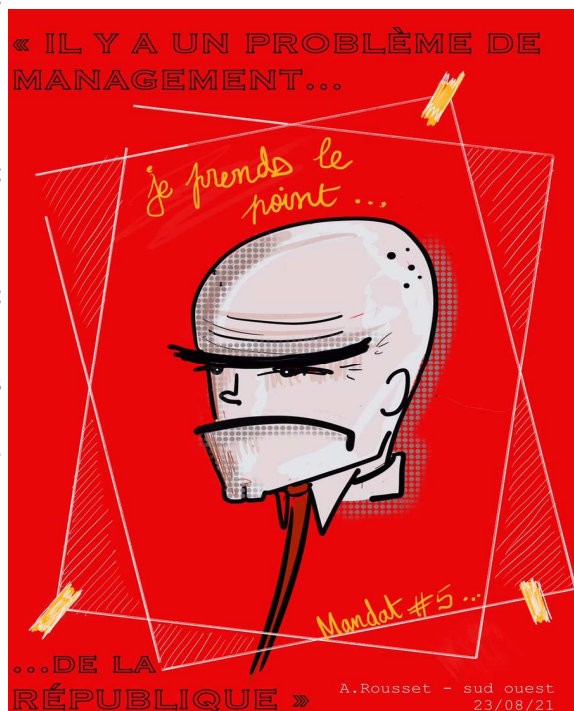
Réponse: que nenni ! il ne s'agit que d'une suite d'exemples auxquels ils vont répondre prochainement. En résumé, pour Mr Le président tout va bien.

La 2nde question: **Quand nous sommes tous d'accord** tant les OS que l'administration concernant tant des problèmes RH que d'organisation ayant des impacts humain et même budgétaires, **est ce que les choses peuvent avancer de façon concrète et réelle ?** (que c'est ambitieux comme revendication!!!):

Réponse: je ne comprends pas pouvez me donner des exemples ?

Acte 1: Lycée ou il y a gros problèmes RH

Réponse: Je prends le point c'est compliqué nous ne manquerons pas de revenir vers vous



Madame La Défenseure des Droits...

Extrait courrier adressé il y a quelques jours.

Objet : Saisine des défenseurs des droits

Je soussigné, Damien Moncassin, secrétaire général de l'organisation syndicale CGT, représentant des personnels de la Région Nouvelle-Aquitaine, procède par la présente à la saisine de votre autorité afin de vous alerter et faire évaluer la situation litigieuse apparue dans notre administration.

En effet, nous vous présentons 4 cas d'atteinte au bon fonctionnement du droit syndical auprès de représentants de notre organisation dans les instances au sein de notre collectivité territoriale. Les mentions syndicales sont faites et répétées leur portant préjudice dans leurs activités professionnelles, c'est pourquoi en tant que secrétaire général je vous en fais la saisine portant l'objet de « discrimination syndicale ».

Notre déclencheur de saisine est le cas de Monsieur A pour qui nous saisissons le tribunal administratif par ailleurs, qui subit depuis sa dernière affectation de poste en 2012 des préjudices liés à son engagement syndical. Sur ces années il a reçu plusieurs sanctions disciplinaires dont la dernière pour avoir pris ses jours de décharges syndicales ; son autorité fonctionnelle atteint son activité professionnelle en le mettant à l'écart par le retrait successif de missions, l'accablant de « mettre en péril » l'établissement, mentionnant notamment dans son dernier entretien annuel « son engagement syndical » comme frein. Monsieur B subit quant à lui depuis 2012 un frein dans son déroulement de carrière (promouvable mais non examen en CAP de son dossier, régime indemnitaire non accordé aux vues des missions) Madame C s'est vu refuser dans un premier temps sa demande de mobilité géographique sur poste libre et vacant de façon arbitraire, pour qu'ensuite le médecin de prévention saisisse la direction et les services de ressources humaines en alertant « que son engagement syndical soit le frein à celle-ci » faisant examiner la situation par un médecin psychiatre pour attester de la situation. Madame D attend depuis plus de 3 ans un poste aménagé dans un établissement suite à avis médical. En septembre 2021 alors qu'un poste adapté s'est libéré, qu'elle demande régulièrement à revenir travailler, la Région n'a pas considéré sa requête en intégrant un nouvel agent à la place.

Les dossiers de ces représentants syndicaux ont le point commun d'être identifiés dans leurs activités professionnelles par leur engagement syndical, que cela soit notifié entachant leurs conditions de travail et déroulements de carrière et ce, malgré un travail de service reconnu dans leurs évaluations annuelles, mettant à mal le bon fonctionnement des droits syndicaux. C'est pourquoi, en tant que secrétaire général de notre organisation syndicale, je souhaite que vous puissiez faire l'étude de cette saisine et nous apporter votre avis en tant que défenseure des droits de la République.

Dans l'attente de vous lire pour les suites à donner,
Bien cordialement,

EXTERNALISATION NOUVELLE....NON!!!

Vous êtes sûr Président ?

AU FAIT.....

Nous demandons toujours à TRAVAIL EGAL, SALAIRE EGAL ce qui n'est pas le cas dans notre collectivité.

Et aussi l'application de la NBI sans interprétation de l'administration puisque de nombreux collègues ont démontré et gagné au TA sur ce sujet